

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 17/11/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30



E21000115 / 51

DÉPARTEMENT DE L'AUBE
2 rue Pierre Labonde
BP 394
26 TROYES CEDEX



Dossier n° : E21000115 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le permis de construire un poste de secours, sur le territoire de la commune de GERAUDOT (Aube), par le Département de l'Aube dont le siège est à TROYES (100236), 2 rue Pierre Labonde


Madame, Monsieur,


J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Thierry DIANNE, Directeur général des services en retraite, demeurant 23, Rue Henri Lemasson, TROYES (10000) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation le Greffier,

C. BRISTIEL



PPE - Diffusion	Action	Information
DGA		
ROUTES		
BATIMENTS		
SAE		
COLLEGES		
DTCC		
LABORATOIRE		
SACA		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
16 novembre 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000115 /51

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 4 novembre 2021, la lettre par laquelle la Maire de la commune de GERAUDOT demande la désignation d'un enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le permis de construire un poste de secours, sur le territoire de la commune de GERAUDOT (Aube), par le Département de l'Aube dont le siège est à TROYES (100236), 2 rue Pierre Labonde ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Thierry DIANNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge du Département de l'Aube.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de GERAUDOT, au Département de l'Aube et à M. Thierry DIANNE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 novembre 2021.

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 17 novembre 2021
le Greffier,



C. BRISTIEL

Pour le Président,
Le magistrat délégué,

signé

Antoine DESCHAMPS